

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Convocations envoyées le 20 janvier 2022
Le Comité Syndical est composé de 32 délégués

SEANCE ordinaire du 28 janvier 2022 à 10h30

2022-01

AR PREFECTURE
017-200063667-20220128-2022_01-DE
Reçu le : 01 / 02 / 2022

Rétablissement des règles dérogatoires depuis la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 11 novembre 2021 directement prorogées jusqu'au 31 juillet 2022 :

- quorum et procurations : le comité syndical (mais aussi le bureau le cas échéant) délibère régulièrement si le tiers des délégués est présent ou représenté, sachant que chaque délégué présent peut disposer de deux procurations.
- le président peut décider que les réunions du comité syndical (mais aussi du bureau le cas échéant) se tiennent par visio voire audioconférence.

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-huit janvier à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, en l'absence du Président empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 14/32

M. Sylvain AUGERAUD - M. Christian BRUNIER - M. Raymond DESILLE – Mme Catherine DESPREZ - M. Patrick GIAT - M. Jean GORIOUX – M. Antoine GRAU – M. Emmanuel JOBIN - M. Guillaume KRABAL – M. Dominique LECORGNE – M. Jean-Pierre NIVET – Mme Mathilde ROUSSEL- M. Jean-Pierre SERVANT - M. François VENDITTOZZI

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 1

M. Didier TAUPIN a donné pouvoir à M. François VENDITTOZZI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Raymond DESILLE

MEMBRES EXCUSES :

M. Jean-Luc ALGAY – M. Sylvain FAGOT – M. Jean-François FOUNTAINE - M. Walter GARCIA - M. Didier TAUPIN - M. Stéphane VILLAIN

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Service du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

En application des articles L 2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget (DOB) doit avoir lieu avant son examen au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En vue du débat d'orientation budgétaire 2022, M. le premier Vice-Président présente le rapport suivant au Comité syndical :

RAPPORT
EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Présentation des réalisés provisoires du budget 2021

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - BP 2021 et réalisés provisoires 2021

MAJ le 20/01/2022

Dépenses 2021 Fonctionnement	BP 2021	Réalisés
Personnel charges	206 000,00 €	204 593,98 €
1 Responsable	96 000,00 €	95 456,86 €
1 Chargé de mission urbanisme	55 000,00 €	51 264,04 €
1 Gestionnaire administratif	55 000,00 €	57 873,08 €
Autres charges	64 168,88 €	44 944,93 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	26 000,00 €	15 757,67 €
Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales)	1 500,00 €	1 169,30 €
Cotisations Fédération SCoT (0,01€ par habitant)	2 500,00 €	2 392,00 €
Assurance collectivité + véhicule	2 300,00 €	2 183,33 €
Frais véhicule en location	3 000,00 €	2 371,57 €
Carburant, péages et parking	1 250,00 €	576,06 €
Frais de missions et de formation des agents	2 000,00 €	872,21 €
Frais de missions des élus	1 000,00 €	761,71 €
Fournitures / documentation	2 000,00 €	640,25 €
Forfait annuel convention démat Soluris	1 500,00 €	1 504,00 €
Forfait annuel hébergement site internet, gestion nom domain	660,00 €	660,00 €
Conception impression de documents	2 000,00 €	621,60 €
Autres frais divers	2 258,88 €	844,00 €
Charges financières et exceptionnelles	2 200,00 €	591,23 €
Dotation aux amortissements	99 500,00 €	99 419,47 €
Virement à la section investissement	32 000,00 €	- €
TOTAL	401 668,88 €	348 958,38 €
Dépenses 2021 Investissement	BP 2021	Réalisés
Elaboration du SCOT	130 000,00 €	102 958,91 €
Etudes et frais divers /actions concertation	50 000,00 €	- €
Matériels divers	1 500,00 €	0,00 €
Remboursement des emprunts	43 000,00 €	42 999,50 €
Amortissements des subventions	18 841,00 €	18 840,82 €
Déficit investissement reporté	- €	- €
TOTAL	243 341,00 €	164 799,23 €

Recettes 2021 Fonctionnement	BP 2021	Réalisés
Cotisation par habitant		
Populations légales au 1er janvier 2021	100% 239 201 1,55 €	370 761,55 €
CdA La Rochelle 73,58%	176 010 1,55 €	272 815,50 €
CdC Aunis Atlantique 12,79%	30 601 1,55 €	47 431,55 €
CdC Aunis Sud 13,62%	32 590 1,55 €	50 514,50 €
Subventions d'investissement transférées	18 841,00 €	18 840,82 €
Excédent de fonctionnement reporté	12 066,33 €	12 066,33 €
Produits divers de gestion courante	0,00 €	1 100,00 €
TOTAL	401 668,88 €	402 768,70 €
Solde provisoire excédent fonctionnemen 53 810,32 €		
Recettes 2021 Investissement	BP 2021	Réalisés
Excédent investissement reporté	1 939,84 €	1 939,84 €
FCTVA	39 000,00 €	39 944,26 €
Recettes d'amortissements	99 500,00 €	99 419,47 €
Virement de la section de fonctionnement	32 000,00 €	- €
Emprunt 2021	70 901,16 €	- €
TOTAL	243 341,00 €	141 303,57 €
Solde provisoire déficit d'investissemen - 23 495,66 €		

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le déficit d'investissement provisoire de 23.495 € sera couvert par l'excédent de fonctionnement provisoire de 53.810 € au moment de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Présentation des éléments financiers pour 2022

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - Simulation du budget primitif 2022

Dépenses 2022 Fonctionnement	
Personnel charges	220 000,00 €
1 Responsable	100 000,00 €
1 Chargé de mission urbanisme	60 000,00 €
1 Gestionnaire administratif	60 000,00 €
Autres charges	59 472,00 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	23 000,00 €
Manifestations (colloques, séminaires, rencontres nationales)	1 500,00 €
Cotisations Fédération SCoT (0,011€ par habitant)	2 700,00 €
Assurance collectivité + véhicule	2 300,00 €
Frais véhicule en location	2 500,00 €
Carburant et péages	1 000,00 €
Frais de missions des agents	1 200,00 €
Frais de missions des élus	1 200,00 €
Fournitures / documentation	1 150,00 €
Dématérialisation des actes + hébergement site internet	2 200,00 €
Conception impression de documents	1 500,00 €
Autres frais divers	3 722,00 €
Charges financières et exceptionnelles	1 500,00 €
Dotations aux amortissements	119 500,00 €
Virement à la section investissement	23 400,00 €
TOTAL	422 372,00 €
Dépenses 2022 Investissement	
Elaboration du SCoT	100 000,00 €
Etudes et frais divers /actions concertation	35 000,00 €
Matériels divers	3 765,00 €
Remboursement des emprunts	43 100,00 €
Amortissements des subventions	18 840,00 €
Déficit investissement reporté provisoire	23 495,00 €
TOTAL	224 200,00 €
TOTAL Dépenses	646 572,00 €

Recettes 2022 Fonctionnement				
Cotisation par habitant				
Populations légales au 1er janvier 2022	100%	242 389	1,60 €	387 822,40 €
CdA La Rochelle	73,64%	178 487	1,60 €	285 579,20 €
CdC Aunis Atlantique	12,83%	31 102	1,60 €	49 763,20 €
CdC Aunis Sud	13,53%	32 800	1,60 €	52 480,00 €
Subventions d'investissement transférées				18 840,00 €
Excédent fonctionnement reporté provisoire				14 610,00 €
Produits divers de gestion courante				1 100,00 €
TOTAL				422 372,00 €
Recettes 2022 Investissement				
Réserves excédent fonctionnement capitalisé				39 200,00 €
FCTVA				12 100,00 €
Recettes d'amortissements				119 500,00 €
Virement de la section de fonctionnement				23 400,00 €
DGD urbanisme SCoT				30 000,00 €
TOTAL				224 200,00 €
TOTAL Recettes				646 572,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Globalement, la programmation budgétaire reste stable par rapport à 2021, avec une section de fonctionnement de 422 000 € (401 000 € en 2021) et une section d'investissement de 224 000 € (243 000 € en 2021).

Le niveau de contribution 2022 qui a été évalué est de 1,60 € par habitant soit 0,05 € de plus qu'en 2021 induisant une augmentation des cotisations des membres de :

- ✦ 12 763,70 € de plus pour l'Agglomération
- ✦ 2 331,65 € de plus pour Aunis Atlantique
- ✦ 1 965,50 € de plus pour Aunis Sud

Il est précisé que la contribution des membres fait l'objet de 3 appels de fonds répartis sur l'année et que le dernier appel pourra, le cas échéant, être ajusté en fonction des besoins réels du syndicat mixte en fin d'année.

Dépenses d'investissement :

- 135 000 € pour l'élaboration du SCoT en 2022, les études diverses et les actions de concertation
- 3 765 € de matériels (équipement salle de réunion en matériel de visioconférence ?)
- 43 100 € de remboursement d'emprunts (il reste 2 ans à rembourser pour le prêt 2018 et 3 ans pour le prêt 2019)

Recettes d'investissement :

- 119 500 € de recettes d'amortissement
- 39 200 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 30 000 € de DGD urbanisme pour l'élaboration du SCoT (dotation générale de décentralisation)
- 12 100 € de FCTVA

Une fois la présentation et le débat terminés, M. le premier Vice-Président demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer pour prendre acte de la présentation de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- De prendre acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2022,
- De prendre acte que ce rapport a donné lieu à un débat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures.

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Pour le Président et par délégation,
Le premier Vice-Président,
Antoine GRAU



Schéma de cohérence territoriale
La Rochelle
Aunis Syndicat mixte

Délibération affichée le : - 2 FEV. 2022